

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 9 juin 2014 à 19h00.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent : monsieur Stéphane Quirion, conseiller siège #1

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
Dany Quirion,

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière,
agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que
requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil. (19h00)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-06-170 Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur
Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia (8) ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LEGISLATION

3. VENTE DE TERRAIN RUE PELCHAT

FINANCES

4. MARGE DE CRÉDIT

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

5. PERFORMENCE PUIITS RANG 10

6. BALISE CYCLO-ZONE ET RÉDUCTION DE VITESSE

PERSONNEL

7. DOSSIER SOPHIE LAGUEUX

8. AUTRES ITEMS

8.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE
RÉFECTION SOUS LES RUES GRÉGOIRE ET
LACHANCE

8.2 ACHAT ÉCRAN NUMÉRIQUE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. VENTE DE TERRAIN RUE PELCHAT

2014-06-171

Considérant qu'il y a une demande d'acquisition du terrain dont la désignation cadastrale est 20 A-19-2 sur la rue Pelchat, dont les mesures apparaissent sur le plan cadastral déposé par l'arpenteur, Francis Carrier;

Considérant que le prix d'achat est de 16 636.88\$, plus les taxes (TPS : 5% = 831.84\$) (TVQ : 9.975% = 1 659.53\$) que le promettant-acquéreur convient de payer entièrement à la signature de l'acte de vente par chèque. Le prix pour les services d'aqueduc et d'égout est de 6 890.98\$ que le promettant-acquéreur convient de payer le montant total en dix versements annuel égaux et consécutifs comme suit :

- Lors de la signature de l'acte de vente devant notaire, l'acheteur versera par chèque, le premier versement payable comptant.
- Les neuf autres versements seront facturés sur le compte de taxes à la ligne «Infrastructures»

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de l'acheteur soit de vendre le terrain tel que ci-dessus décrit dans ce préambule et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la promesse d'achat ainsi que le contrat de vente.

4. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

2014-06-172

Considérant qu'il y a des travaux majeurs en cours dans la municipalité;

Considérant que les règlements d'emprunt ne sont pas à jour;

Considérant qu'il faut faire des versements aux entrepreneurs;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la marge de crédit à huit cents mille dollars.

5. PERFORMANCE PUITTS RANG 10

Considérant que les élus n'ont pas assez d'information pour prendre une décision, ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. BALISE CYCLO-ZONE ET RÉDUCTION DE VITESSE

2014-06-173

Considérant la problématique de vitesse dans certaines rues de la municipalité;

Considérant que les équipements sportifs et de loisirs sont au bord de la rue Ennis et que les élus ont à cœur la protection des enfants circulant dans cette zone;

Considérant qu'il est prudent de faire l'installation de balise afin de délimiter la piste cyclable rue Ennis et une partie de la rue Bellegarde;

Considérant que les citoyens de la rue Mercier se plaignent de la vitesse dans leur secteur;

Pour tous ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de quarante-cinq (45) balises cyclo-zone pour la piste cyclable et deux (2) PZ-2101 panneaux indiquant «attention à nos enfants» dans la zone sportive, de plus faire l'achat d'un panneau PZ-2004 indiquant « maximum 30 attention à nos enfants» à être installé dans la rue Mercier. Le tout pour un budget de plus ou moins cinq mille dollars (5 000\$)

7. DOSSIER SOPHIE LAGUEUX

2014-06-174

Considérant que monsieur Faucher est le seul détenteur de carte autorisant les analyses d'eau potable municipal;

Considérant que monsieur Faucher a droit à des vacances comme tout employé;

Considérant que madame Sophie Lagueux est détentrice de ces permis d'autorisation;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Lagueux à raison d'une fin de semaine sur deux et durant la période de vacances de monsieur Faucher. Les conditions de travail sont les mêmes qu'à la convention collective.

8. VARIA

8.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE RÉFECTION SOUS LES RUES GRÉGOIRE ET LACHANCE

Monsieur Daniel Campeau donne un avis de motion pour l'adoption du règlement d'emprunt travaux de réfection sous les rues Grégoire et Lachance.

8.2 ACHAT ÉCRAN NUMÉRIQUE

2014-06-175

Considérant que les deux élus responsables ont magasiné les prix pour l'acquisition d'écran numérique;

Considérant que suite à leur recherche de prix et de qualité la proposition de la compagnie Libertelevision est retenue au coût de vingt mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (20 198.\$) plus les taxes et l'installation.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un écran numérique chez la compagnie Libertelevision au coût de vingt-mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars plus les taxes. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-06-176

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h30.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.